

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

CERAMISTE: INITIATION AU TOURNAGE DE LA TERRE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 610032U11D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION: 601 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 14 juillet 2009,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

CERAMISTE: INITIATION AU TOURNAGE DE LA TERRE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de réaliser une pièce tournée de petite dimension.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En Français,

à partir de documents relatant une situation de la vie quotidienne et mettant en évidence des notions de sécurité,

- ◆ produire un court exposé résumant cette situation ;
- ◆ répondre à des questions globales portant sur le contenu de l'exposé en utilisant un niveau de langue approprié à la situation ;

En Mathématiques,

- ◆ effectuer correctement des calculs mettant en jeu les quatre opérations fondamentales ;
- ◆ *en disposant des éléments théoriques permettant la résolution de situations-problèmes simples,*
 - effectuer des pourcentages et appliquer la règle de trois simple ;
 - utiliser et convertir les unités de mesure courantes: poids, capacité,... ;
 - calculer les aires et volumes de formes géométriques simples.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'études de base (CEB)

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Technologie du tournage de la terre	CT	B	8
Travaux pratiques de tournage de la terre	PP	L	56
3.2. Part d'autonomie		P	16
Total des périodes			80

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

4.1. Technologie du tournage de la terre

- ◆ d'identifier et de décrire le matériel de potier (tour, tournassins, estèques, mirettes...);
- ◆ de retracer l'évolution des techniques du tournage de la terre ;
- ◆ face à divers objets réalisés, d'expliquer les techniques de réalisation mises en œuvre ;
- ◆ d'identifier les faiblesses techniques de pièces tournées ;
- ◆ de choisir les formes adaptées à la réalisation de pièces tournées ;
- ◆ d'énoncer les critères de choix du profil de la pièce à réaliser en fonction de son esthétique et de son utilisation ;
- ◆ d'énoncer les caractéristiques des argiles utilisées en tournage ;
- ◆ d'explicitier les principaux critères de choix de l'argile en fonction des pièces à réaliser ;

4.2. Travaux pratiques de tournage de la terre

au départ d'un bloc de terre et dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène spécifiques à la profession de céramiste,

- ◆ de préparer l'argile pour le tournage par une technique de battage de la terre ;
- ◆ de réaliser une petite pièce tournée (cylindre, bol) en suivant la méthode traditionnelle (centrage, creusage et montée) ;
- ◆ de retirer la pièce du tour, de la préserver lors du séchage ;
- ◆ de terminer la pièce par la technique du tournassage ;
- ◆ de préparer la pièce pour l'enfournement ;
- ◆ de remettre son poste de travail en état (rangement, nettoyage et entretien des outils,...).

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène spécifiques à la profession de céramiste,

- ◆ de tourner, de manière autonome, une pièce simple (cylindre, bol) de petite dimension ;
- ◆ d'expliciter et de justifier les techniques utilisées ;
- ◆ d'identifier le matériel employé lors de la réalisation de cette pièce.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la rapidité d'exécution de la pièce et le degré de finition,
- ◆ le niveau de qualité des pièces réalisées,
- ◆ le degré de pertinence des justifications.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « **Travaux pratiques de tournage de la terre** », un étudiant par poste de travail.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

CERAMISTE : CROQUIS DE BASE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 610036U11D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 601 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 14 juillet 2009,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

CERAMISTE : CROQUIS DE BASE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de dessiner à l'échelle et en perspective des représentations de personnages et d'objets en vue de leur réalisation en céramique.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En Français,

à partir de documents relatant une situation de la vie quotidienne et mettant en évidence des notions de sécurité,

- ◆ produire un court exposé résumant cette situation ;
- ◆ répondre à des questions globales portant sur le contenu de l'exposé en utilisant un niveau de langue approprié à la situation.

En Mathématiques,

- ◆ effectuer correctement des calculs mettant en jeu les quatre opérations fondamentales ;
- ◆ *en disposant des éléments théoriques permettant la résolution de situations-problèmes simples,*
 - effectuer des pourcentages et appliquer la règle de trois simple ;
 - utiliser et convertir les unités de mesure courantes: poids, capacité,... ;
 - calculer les aires et volumes de formes géométriques simples.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Croquis de base	CT	B	32
3.2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40

4. PROGRAMME

En vue de la réalisation d'objets ou de personnages en céramique, l'étudiant sera capable,

- ◆ de réaliser des croquis d'observation ;
- ◆ de dessiner des objets ou des personnages en utilisant différents types de perspectives (isométriques, obliques, 3D, ...)
- ◆ de dessiner des objets ou des personnages à l'échelle.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de dessiner à l'échelle au moins un personnage et un objet ;
- ◆ d'en établir les perspectives de manière équilibrée.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de soin apporté aux réalisations,
- ◆ l'excellence et la régularité apportées à la réalisation du travail.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**CERAMISTE: INITIATION AU MODELAGE ET A LA
CUISSON DE LA TERRE**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 610033U11D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION: 601 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 14 juillet 2009,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

CERAMISTE: INITIATION AU MODELAGE ET A LA CUISSON DE LA TERRE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de mettre en œuvre les techniques de modelage de la terre (façonnage dans la masse, colombin, plaque, estampage) en vue de réaliser divers objets en céramique.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En Français,

à partir de documents relatant une situation de la vie quotidienne et mettant en évidence des notions de sécurité,

- ◆ produire un court exposé résumant cette situation ;
- ◆ répondre à des questions globales portant sur le contenu de l'exposé en utilisant un niveau de langue approprié à la situation ;

En Mathématiques,

- ◆ effectuer correctement des calculs mettant en jeu les quatre opérations fondamentales ;
- ◆ *en disposant des éléments théoriques permettant la résolution de situations-problèmes simples,*
 - effectuer des pourcentages et appliquer la règle de trois simple ;
 - utiliser et convertir les unités de mesure courantes: poids, capacité,... ;
 - calculer les aires et volumes de formes géométriques simples.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Technologie du modelage et de la cuisson de la terre	CT	B	12
Travaux pratiques du modelage et de la cuisson de la terre	PP	L	116
3.2. Part d'autonomie		P	32
Total des périodes			160

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. Technologie du modelage et de la cuisson de la terre

- ◆ de citer les caractéristiques des différents types d'argiles utilisées spécifiquement en modelage ;
- ◆ d'expliquer les principaux critères de choix des argiles en fonction des pièces à réaliser ;
- ◆ de différencier et de caractériser les différentes techniques de modelage (dans la masse, colombins, plaques, ...) ;
- ◆ d'identifier les outils spécifiques aux différentes techniques de modelage ;
- ◆ d'identifier et d'expliquer les contraintes du séchage ;
- ◆ d'énoncer les principes de transformation de la terre par la cuisson ;
- ◆ d'expliquer les règles d'enfournement et de biscuitage des pièces ;
- ◆ de déterminer les paramètres de la cuisson en fonction des propriétés de l'objet (qualité de l'argile, degré d'humidité,...) ;
- ◆ de vérifier les conditions de réalisation technique d'une pièce et d'en expliquer les étapes de fabrication ;

4.2. Travaux pratiques de modelage et de cuisson de la terre

dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène spécifiques à la profession de céramiste, face à différents objets à réaliser,

- ◆ d'utiliser adéquatement l'outillage spécifique au modelage de la terre comme par exemple la croûteuse, la boudineuse, la presse à colombin,... ;
- ◆ de choisir l'argile en fonction des objets ;
- ◆ de choisir la technique adaptée aux réalisations ;
- ◆ d'appliquer les techniques de réalisation suivantes :
 - le façonnage dans la masse,

- le colombin,
- la plaque,
- l'estampage ;
- ◆ de conditionner les objets pour le séchage et la cuisson ;
- ◆ d'enfourner les objets en vue de leur cuisson ;
- ◆ de remettre le poste de travail en état (rangement, nettoyage et entretien des outils...).

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

*dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène,
au moyen du matériel mis à sa disposition,*

- ◆ de réaliser des objets en céramique en utilisant les différentes techniques de modelage : façonnage dans la masse, colombin, plaque, estampage ;
- ◆ de justifier le choix des techniques utilisées ;
- ◆ d'expliciter les processus de cuisson ;
- ◆ de proposer et justifier les paramètres de cuisson.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ du degré de pertinence des justifications,
- ◆ du degré de finition des objets,
- ◆ du souci de l'esthétique des objets.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « **Travaux pratiques de modelage et de cuisson de la terre** », un étudiant par poste de travail.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE
UNITE DE FORMATION

CERAMISTE: INITIATION A LA DECORATION

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 610034U11D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION: 601 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 14 juillet 2009,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

<p style="text-align: center;">CERAMISTE: INITIATION A LA DECORATION</p> <p style="text-align: center;">ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION</p>

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.2. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de réaliser la décoration d'un objet modelé ou tourné en utilisant les principales techniques de décoration (émail, engobe, sur- et sous-émaux, sgraffite, patines, ...) et, en respectant les règles de composition, l'harmonie des couleurs et le cercle chromatique.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.2. Capacités

En Français,

à partir de documents relatant une situation de la vie quotidienne et mettant en évidence des notions de sécurité,

- ◆ produire un court exposé résumant cette situation ;
- ◆ répondre à des questions globales portant sur le contenu de l'exposé en utilisant un niveau de langue approprié à la situation ;

En Mathématiques,

- ◆ effectuer correctement des calculs mettant en jeu les quatre opérations fondamentales ;
- ◆ *en disposant des éléments théoriques permettant la résolution de situations-problèmes simples,*
 - effectuer des pourcentages et appliquer la règle de trois simple ;
 - utiliser et convertir les unités de mesure courantes: poids, capacité,... ;
 - calculer les aires et volumes de formes géométriques simples.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Technologie de la décoration	CT	B	48
Travaux pratiques de décoration	PP	L	80
3.2. Part d'autonomie		P	32
Total des périodes			160

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

4.2. Technologie de la décoration

- ◆ de retracer les grandes lignes de l'évolution de la céramique moderne et contemporaine du point de vue de la décoration ;
- ◆ de déterminer l'influence du cercle chromatique et des harmonies de couleurs sur la conception d'un décor ;
- ◆ d'énoncer les principales règles de composition intervenant dans la réussite d'une décoration ;
- ◆ d'identifier les relations :
 - entre la forme d'un objet et la décoration de sa surface,
 - entre la destination de l'objet et la décoration de sa surface ;
- ◆ de différencier les principales catégories de céramique (faïence, grès, porcelaine, ...) ;
- ◆ d'expliquer les principales techniques courantes de décoration (émaux, couvertes, engobes, sgraffite, patines ...) et d'en donner les températures de cuisson ;
- ◆ de caractériser les principales matières premières (oxydes métalliques, frites...) entrant dans la composition des émaux, couvertes et engobes ;
- ◆ d'identifier les outils spécifiques aux différents types de décoration ;
- ◆ de déterminer les modes d'application des décors (peinture, trempage, pulvérisation,...) selon l'effet recherché ;
- ◆ de décrire les transformations de l'argile et des décors pendant la cuisson ;
- ◆ d'identifier les principaux produits utilisés en décoration et d'en expliquer les précautions d'usage lors des manipulations et du stockage ;

4.2. Travaux pratiques de décoration

*dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène spécifiques à la profession de céramiste,
face à un objet à décorer,*

- ◆ de réaliser l'esquisse du décor si nécessaire ;

- ◆ de choisir et appliquer une technique simple de décoration avec soin et précision ;
- ◆ d'utiliser de manière adéquate l'outillage spécifique à la décoration d'une céramique (pistolet, pinceau, éponge, crayon céramique, ...) ;
- ◆ d'utiliser de manière adéquate les matières premières nécessaires à la composition d'un décor céramique ;
- ◆ de préparer un émail et un engobe de base à partir d'une recette ;
- ◆ d'utiliser les sur- et sous-émaux, ainsi que les principaux oxydes métalliques dans la composition d'un décor ;
- ◆ de composer et positionner un décor en tenant compte des règles de composition, de l'harmonie des couleurs et du cercle chromatique ;
- ◆ de choisir la température de cuisson adéquate en fonction du décor apposé ;
- ◆ de remettre son poste de travail en état (rangement, nettoyage et entretien d'outils,...).

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène spécifique à la profession de céramiste, au moyen du matériel mis à sa disposition, face à un objet à décorer :

- ◆ d'en réaliser la décoration en utilisant au moins deux des techniques vues au cours des activités d'enseignement :
 - en respectant les règles de composition, l'harmonie des couleurs et le cercle chromatique,
 - en respectant les consignes relatives au soin et à la précision ;
- ◆ de proposer et justifier les paramètres de cuisson les plus appropriés.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ de la pertinence des justifications,
- ◆ de la qualité de finition de l'objet,
- ◆ de l'adéquation du décor par rapport à l'objet et à sa destination.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « **Travaux pratiques de décoration** », un étudiant par poste de travail.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

CERAMISTE : TECHNIQUES SPECIALES DE CUISSON

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 610042U21D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 601 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 14 juillet 2009,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

CERAMISTE : TECHNIQUES SPECIALES DE CUISSON

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de mettre en oeuvre des techniques spéciales de cuisson (raku, four papier, four en fosse, ...).

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En Céramiste : Initiation à la décoration

dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène spécifique à la profession de céramiste, au moyen du matériel mis à sa disposition, face à un objet à décorer :

- ◆ en réaliser la décoration en utilisant au moins deux des techniques vues au cours des activités d'enseignement
 - en respectant les règles de composition, l'harmonie des couleurs et le cercle chromatique,
 - en respectant les consignes relatives au soin et à la précision ;
- ◆ proposer et justifier les paramètres de cuisson les plus appropriés.

En Céramiste : Initiation au modelage et à la cuisson de la terre

dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène, au moyen du matériel mis à sa disposition,

- ◆ réaliser des objets en céramique en utilisant les différentes techniques de modelage : façonnage dans la masse, colombin, plaque, estampage ;

- ◆ justifier le choix des techniques utilisées ;
- ◆ expliciter les processus de cuisson ;
- ◆ proposer et justifier les paramètres de cuisson.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite de l'unité de formation : «**Céramiste : Initiation à la décoration**» code N° **610034U11D1** et «**Céramiste : Initiation au modelage et à la cuisson de la terre**» code N° **610033U21D1** classées dans l'enseignement secondaire inférieur de transition.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Techniques spéciales de cuisson	CT	B	6
Travaux pratiques de techniques spéciales de cuisson	PP	L	26
3.2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

4.1. Techniques spéciales de cuisson

- ◆ de définir les techniques spéciales de cuisson et d'en préciser les origines historiques ;
- ◆ d'expliquer la mise en œuvre et le matériel spécifique des différentes techniques (raku, four papier, four en fosse, ...) dans les conditions de sécurité optimales ;
- ◆ d'identifier les phases préparatoires en fonction de la cuisson choisie (séchage, biscuitage, décoration) ;

4.2. Travaux pratiques des techniques spéciales de cuisson

dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité spécifiques à la profession de céramiste, en disposant de pièces réalisées,

- ◆ de préparer les pièces en fonction de la cuisson choisie par le séchage et les biscuiter si nécessaire ;
- ◆ de mettre en œuvre les techniques spéciales de cuisson (raku, four papier, four en fosse, ...) ;
- ◆ de remettre le poste de travail en état (rangement, nettoyage et entretien d'outils...).

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

*au moyen du matériel mis à sa disposition et en fonction des consignes reçues,
dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène,
face à un ensemble de pièces réalisées,*

- ◆ de choisir et de cuire une pièce au moyen d'une technique spéciale de cuisson à choisir parmi :
 - raku,
 - four papier,
 - four en fosse ;

- ◆ de justifier les choix opérés et de commenter les résultats obtenus.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ du niveau d'adéquation entre le choix de la pièce et sa technique de cuisson,
- ◆ de la pertinence des justifications,
- ◆ du niveau de maîtrise des paramètres de cuisson.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « **Travaux pratiques des techniques spéciales de cuisson** », un étudiant par poste de travail.